



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°457 DU 13 AU 19 JANVIER 2025

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin dresse un état des lieux de la situation sécuritaire et des droits de l'homme au cours d'une période récente. Il aborde notamment les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, et se termine par une conclusion.

Les principaux faits marquants de cette période sont les suivants : au moins (08) huit personnes ont perdu la vie, dont (03) trois ont été retrouvées mortes,

(02) deux ont été victimes de violences basées sur le genre (VBG), (03) trois ont été torturées, (03) trois ont été enlevées et (02) deux ont été arrêtées arbitrairement. Parmi les victimes, il y a une fille et une femme tuée, un membre du CNL tué et un autre torturé, ainsi que deux membres du CDP arrêtés arbitrairement. Les Imbonerakure, les administratifs, les policiers et les militaires sont soupçonnés d'être les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

CONTENU

I. CONTEXTE	3
<i>I.1. CONTEXTE JUDICIAIRE</i>	<i>3</i>
<i>I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE</i>	<i>3</i>
<i>I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE</i>	<i>4</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS</i>	<i>5</i>
<i>I.3.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE</i>	<i>5</i>
<i>I.3.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	<i>5</i>
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	7
<i>II.1. DROITS A LA VIE</i>	<i>7</i>
<i>II.1. 1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	<i>7</i>
<i>II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE</i>	<i>8</i>
<i>II.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE</i>	<i>8</i>
<i>II.2.2 DES PERSONNES TORTUREES</i>	<i>8</i>
<i>II.3. DROIT A LA LIBERTE</i>	<i>9</i>
<i>II.3.1. DES ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES</i>	<i>9</i>
<i>II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	<i>9</i>
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	9
<i>III. 1. DROIT A LA SANTE</i>	<i>9</i>
<i>III. 2. DROIT A L'EDUCATION</i>	<i>10</i>
IV. CONCLUSION	10

I. CONTEXTE

Des tensions sécuritaires et des violations des droits humains ont été signalées au Burundi au cours de la semaine dernière. Plusieurs incidents violents ont été enregistrés, notamment des corps sans vie découverts dans les provinces de Makamba et Cibitoke. Deux personnes ont été tuées et cinq autres blessées dans la commune Buganda, province de Cibitoke. Des blessures au couteau ont également

été signalées dans les provinces de Gitega, Makamba, Cibitoke et Karuzi.

En outre, la province de Cibitoke a connu une pénurie de carburant et une flambée des prix des produits de première nécessité. Des vies humaines ont été perdues lors de tentatives de s'approvisionner en République démocratique du Congo.

I.1. CONTEXTE JUDICIAIRE

Des litiges dans les champs achetés par le président de la République en province Karuzi

Un litige foncier oppose NDIZEYE Mathias, membre du CNDD FDD, au président de la République sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi. Mathias, âgé de 62 ans appuyé par son avocat, a écrit une lettre d'annulation de l'achat de son propriété par le président, adressée à l'administrateur communal, avec copie au Gouverneur et au président du tribunal de résidence dans cette commune.

Selon des sources locales, la propriété de Mathias est voisine d'une autre propriété achetée par le président,

appartenant à BASHISHIKARE Nestor, également membre du CNDD FDD. Nestor aurait usurpé le terrain de Mathias pour le vendre au président. Mathias a déjà saisi le tribunal de colline, qui lui a rendu sa propriété. Cependant, Nestor s'est plaint auprès du procureur, qui a convoqué Mathias. Avant la fin des enquêtes, Nestor a vendu la propriété au président.

Mathias prévoit de saisir les instances présidentielles si l'administrateur ne rend pas une décision favorable. Cette affaire soulève des questions sur la gestion des terres et les conflits d'intérêts au Burundi.

I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Fouille perquisition des produits Brarudi et carburant en commune et province Muramvya

Cette semaine du 13 au 19 janvier 2025 a été caractérisée par une fouille perquisition musclée des produits BRARUDI et du carburant dans presque toutes les communes de Muramvya. En effet, le procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bizindavyi accompagné d'un nombre impressionnant de policiers, a fait une descente pour chercher ces produits cachés dans les maisons. En date du 14 janvier 2025, 86 casiers pleins d'Amstel, 47 de primus, 26 de petits amstel ont été saisis en zones Shombo et Bugarama (commune Muramvya), 28 casiers d'Amstel et 34 de primus au chef-lieu de la commune Bukeye. Ces produits ainsi que les vidanges ont été vendus aux enchères le lendemain par le parquet de Muramvya. En date du 16 janvier 2025, 224 litres d'essence, 28 bidons vides et 665.000fbu ont été saisis au chef-lieu de la zone Bugarama (Muramvya) à la station Kingfisher. D'après les sources judiciaires, le carburant se vendait clandestinement la nuit et par bidons. Le pro-

priétaire de la station, Niyonzima Tite, est actuellement au cachot de police à Muramvya. Signalons que depuis le début de cette année, aucune station n'est opérationnelle, ce qui cause un grand problème de déplacement

Pénurie du carburant et paralysie des transports en province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2025 indique que la pénurie de carburant paralysant les six communes de la province Cibitoke a entraîné une hausse vertigineuse des prix des transports, triplant le coût des trajets. Cette situation, qui perdure depuis plus de deux semaines, est directement liée à la décision des autorités d'interdire l'importation clandestine de carburant en provenance de la RDC qui est par la suite vendu localement. Contacté à ce sujet, le Gouverneur de Cibitoke a assuré que les mesures prises visaient à protéger l'économie nationale. Depuis le 17 janvier, les six communes de la province de Cibitoke sont confrontées à une pénurie totale de carburant.

Les douze stations-service de la région sont à sec, paralysant complètement le secteur des transports. Les Mini-bus, voitures et taxis-motos sont immobilisés, privés de carburant. La colère monte dans la population suite à l'arrestation et à l'incarcération de 30 chauffeurs de bus et de taxis-motos, accusés de fraude sur le carburant. Parallèlement, les prix du carburant et des transports ont explosé. Un litre et demi d'essence se négocie entre 45 000 et 50 000 fbu, tandis que le trajet Rugombo-Bujumbura, 80 km, coûte désormais entre 30 000 et 45 000 fbu, selon le mode de transport. Les tarifs des motos-taxis ont également triplé. La pénurie de carburant a des conséquences désastreuses pour les agriculteurs et les commerçants de la région. Les mangues et les tomates, faute de moyens de transport, pourrissent sur place, entraînant d'importantes pertes financières. De nombreux cultivateurs et petits commerçants, déjà fragilisés par leurs dettes, se retrouvent dans une situation critique. Les pertes sont énormes pour les cultivateurs et les petits commerçants déjà insolvable auprès des institutions financières et qui ne seront plus capables de rembourser les crédits contactés en l'occurrence pour mener leurs affaires. Cependant, le Gouverneur de Cibitoke appelle les autorités locales et les gardes-frontières à intensifier la lutte contre cette contrebande, qu'il considère comme une menace pour l'économie na-

1.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Conférence de presse de la FDNB dénonçant la désinformation à l'encontre des soldats opérant en RDC

En date du 16 janvier 2025, le porte-parole de la FDNB, Général de brigade Gaspard Baratuza, a animé un point de presse visant à dénoncer la désinformation à l'encontre des soldats burundais opérant en RDC.

Il a indiqué que ces derniers jours, il y a des informations circulant sur les médias sociaux ternissant l'image des militaires burundais en mission de rétablissement de la paix en RDC dans le cadre de coopération bilatérale entre le Burundi et la RDC. Le général de Brigade a fait savoir que les images de soldats burundais prétendument morts en RDC ne sont que des mensonges visant à décourager les troupes et à semer la division parmi les citoyens.

Il a en outre précisé que les militaires burundais dé-

tionale. Il a prévenu que des sanctions sévères seront appliquées aux trafiquants transfrontaliers.

Utilisation des véhicules de l'état dans le transport en commun

Dans cette période où les déplacements sont devenus difficiles suite au manque des produits pétroliers dont l'essence et le mazout, certains cadres de l'Etat mal intentionnés, utilisent les véhicules de l'Etat dans le transport en commun pour encaisser des revenus. Le cas le plus récent est celui du 17 janvier 2025 vers 9 heures, au petit séminaire de Kanyosha. Selon un témoin oculaire, des personnes attendent des véhicules qui peuvent les transporter. Aussitôt arrivé, un véhicule double cabine de couleur blanche, de plaque C461AGB conduit par un policier en tenu de la police de protection des institutions. L'un des personnages qui appelle les clients pour monter dans les véhicules appelés communément "Abakokaye" s'approche du véhicule qui était en direction vers Kanyosha. Il a discuté un peu avec le policier qui conduisait le véhicule et le policier fait demi-tour pour mettre le véhicule en position de départ vers le centre-ville, en même temps, l'individu commence à appeler les clients en disant: 2 000, 2 000 dans la cabine et 1 000 dans la partie de derrière. Le véhicule a pris départ après que les clients aient monté en cabine et à l'intérieur.

ployés en RDC exécutent leur mission avec professionnalisme sans faille et que leur prestation est saluée positivement par la population bénéficiaire.

Gaspard Baratuza a ainsi clôturé son point de presse en condamnant les auteurs des messages de haine et de dénigrement de ses vaillants soldats réputés d'être très disciplinés, de même que les effectifs fallacieux postés sur des réseaux sociaux des probables pertes en vies humaines et matériels de la FDNB.

Rappelons qu'en date du 15 août 2022, le contingent des forces de défense du Burundi a commencé à entrer officiellement en RDC dans le cadre de la mutualisation des forces prônées par les chefs d'Etats de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC). Le Président Evariste Ndayishimiye a justifié l'intervention du Burundi en RDC lors de la célébration du 62^{ème} anniversaire de l'indépendance en déclarant que: « Quand la maison du voisin

brûle, il faut se dépêcher pour aller lui prêter main-forte, afin d'éteindre le feu, car ses flammes peuvent se rapprocher de votre demeure... La RDC a été attaquée, et le Burundi a envoyé des troupes pour lui porter secours, afin que ce qu'elle subit ne s'étende pas à notre pays ».

Pour conclure, le point de presse de la FDNB intervient quelques jours après que des combats font rage à l'Est de la RDC où des forces congolaises et ses alliés en général et les militaires burundais en particulier subiraient de lourdes pertes infligées par le M23 considéré comme soutenu par le Rwanda malgré que ce dernier ne cesse de le démentir. Afin de contrer les effets déstabilisants des rumeurs évoquées par le porte-parole de la FDNB, il est impératif que le Burundi mette en place une stratégie de communication transparente et permanente, ce qui contribuerait à apaiser le doute de l'opinion burundaise sur les opérations militaires en RDC dont le Burundi fait partie.

Patrouille des rebelles en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information récente obtenue par la Ligue Iteka le 19 janvier 2025 révèle que les patrouilles à la frontière entre le Burundi et le Rwanda, notamment

1.3.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Muha, Bujumbura-mairie

Une information parvenu à la Ligue Iteka en date du 13 janvier 2025 indique qu'en date du 10 janvier 2025, au quartier Musama, zone Kanyosha, commune Mugere, Bujumbura-mairie, le corps sans vie de Georges Bigirimana, récemment séparé de sa femme, membre du parti CNL a été retrouvé dans sa maison. Selon des témoins oculaires, les voisins ont forcé la porte et ont vu le corps sans vie de la victime après qu'il y avait un temps sans le voir et qu'ils sentaient l'odeur nauséabonde. Selon les mêmes témoins, le corps présentait des traces d'étranglement et la porte d'entrée était fracturée. Une enquête a été ouverte par la police pour déterminer les circonstances exactes de ce décès. La famille, informée tardivement, déplore que le corps ait été inhumé à Gisyo sans leur consentement et demande que la dépouille soit exhumée pour des funérailles dignes.

Un corps sans vie d'un policier retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura-mairie.

En date du 19 janvier 2025, vers 6heures, au quar-

ter 7, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura-mairie, le corps sans vie de l'adjudant-major Jean Claude Ndayizeye, âgé de 38 ans et originaire de Gishubi dans la province Gitega a été retrouvé dans un caniveau. Selon une source sur place, affectée à la PSR, ce policier a été tué et jeté dans ce caniveau et son corps ne présentait aucune blessure. La victime avait passé la soirée du 18 janvier à Bwiza en étanchant la soif dans un bar. Son corps sans vie a été conduit par la police à la morgue de la clinique prince Louis Rwagasore.

Il est également signalé que des éléments de ces groupes rebelles ont été intégrés dans les rangs de la FDN pour assurer leur communication. Ces rebelles effectuent des patrouilles le long de la frontière rwando-burundaise et reçoivent des ravitaillements de la part des Imbonerakures et de civils avec lesquels ils collaborent en échange d'argent.

Cette situation soulève des préoccupations quant à la sécurité et à la stabilité dans la région. Il est essentiel que les autorités prennent des mesures pour résoudre ce problème et garantir la sécurité des populations locales.

tier 7, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura-mairie, le corps sans vie de l'adjudant-major Jean Claude Ndayizeye, âgé de 38 ans et originaire de Gishubi dans la province Gitega a été retrouvé dans un caniveau. Selon une source sur place, affectée à la PSR, ce policier a été tué et jeté dans ce caniveau et son corps ne présentait aucune blessure. La victime avait passé la soirée du 18 janvier à Bwiza en étanchant la soif dans un bar. Son corps sans vie a été conduit par la police à la morgue de la clinique prince Louis Rwagasore.

Une fille suicidée en commune Kigamba, province Cankuzo.

En date du 15 janvier 2025, dans une brousse, sur la colline Buyongwe, commune Kigamba, province Cankuzo, un corps sans vie d'Annick Nitunga, âgée de 22 ans, originaire de la colline Nyuro, commune Gisagara, province Cankuzo, a été retrouvé par les personnes qui allaient à la recherche du bois de chauffage, suspendue sur un arbre à l'aide d'une corde. Selon son testament, la cause du suicide est qu'elle a été engrossée par son fiancé Roger Irambona et abandonnée par ce dernier. Annick avait

disparu depuis en date du 30 décembre 2024 en témoigne le testament qu'elle a laissé avant sa mort. Roger Irambona est natif de la colline Buyongwe, en commune Kigamba, province Cankuzo, colline sur laquelle Annick s'est suicidée quand elle passait quelques jours chez les parents de Roger Irambona. Roger Irambona a quitté le domicile de ses parents

en se rendant dans un lieu non connu par la fille. Le corps de la victime a été retrouvé après deux semaines et son corps était décomposé. Elle a été enterrée en date du 15 janvier 2025 sur la même colline de Buyongwe, par ses parents mais il a fallu d'abord l'intervention de la Croix Cankuzo pour désinfecter le corps.

1.3.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE

Deux personnes tuées en commune et province Kirundo

En date du 6 janvier 2025, sur la colline Rurira, commune et province Kirundo, Nkundubumwe venant et sa femme Marguerite ont été décapités par

Miburo Pierre et Nkeraguhiga Gaspard en les accusant d'être des féticheurs. Selon des témoins, ces derniers se sont rendus à la police provinciale de Kirundo. Ils ont été incarcérés et les enquêtes continuent pour constituer le dossier.

1.3.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Des tracts de lyncher les personnes en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 3 janvier 2025, sur la colline Rugasa, zone Kigoma, commune Bugabira, province KIRUNDO, une lettre sans signature a été trouvée sur cette colline dans laquelle Miburo, David, Ncamihigo et Cambu ont été averti qu'une fois une autre personne mourrait ils vont être tués aussi. Dans cette tracte, on les accusait d'être féticheurs. Une réunion de sécurité a été organisée par l'administrateur en date du 5 janvier 2025 pour calmer la situation mais des chuchotements s'entendaient qu'il fallait les tuer. Au mois de décembre, des abeilles ont attaquées une femme et cette dernière a rendu son âme étant donné qu'elle était avec les autres à l'enterrement de sa fille.

ont été conduits dans une structure de santé locale. Ces incidents se multiplient ces derniers jours dans la région et suscitent l'inquiétude des habitants qui demandent que les responsables soient traduits en justice. L'administrateur communal de Murwi, Melchiad Nzokizwanayo, a confirmé l'arrestation des individus surpris en train de voler des récoltes sur la colline Manege. Il a appelé la population à faire confiance aux autorités judiciaires et à éviter les actes de justice personnelle.

Vol des champs de cultures par les Imbonerakure en commune Murwi, province Cibitoke,

En date du 18 janvier 2025, vers la tombée de la nuit, sur la colline Manege, commune de Murwi, province de Cibitoke, Sylvestre Nsanzurwimo, alias Kadafi, et Fabien Kabuyu, Imbonerakure ont été appréhendés en train de voler dans les champs et roués de coups par des habitants. Selon un témoin oculaire, les agressions se sont produites alors que les victimes étaient surprises en train de commettre des actes de vandalisme dans des champs de tomates et de bananes. L'administrateur communal confirme cette information mais nie que les individus en question ne sont pas des Imbonerakure tandis que les habitants de la région réclament des sanctions exemplaires. Blessés par la population, ils

Vol dans des ménages et boutiques en commune et province Ruyigi.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 janvier 2025 indique que depuis le début janvier 2025, en commune et province Ruyigi, à peu près 10 maisons dont la maison de Salvator Ndayegamiye, OPJ et 7 boutiques dont deux boutiques de Berchimas et Patrick, ont été volés par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, dans la nuit du 30 décembre 2024, dans le quartier Sanzu II, commune et province Ruyigi, des gens non identifiés ont volé dans les boutiques de Berchmas et Patrick, des boissons, sel, riz, savons, en particulier chez Patrick, ces gens ont volé des jus en plastique et des beignets car c'était comme une boulangerie, donc tout ce qui se trouvait dans ces boutiques, a été volé. Dans la nuit du 15 janvier 2025, dans l'économat général du diocèse Ruyigi, la boutique du centre d'accueil a été volé par ces gens non identifiés, en volant des vins dont Dompou, altar wine, torero grand, drosty grand et petit, cellar, Oxyman et des jus, téléphone de lumicash, power bank, etc. Fabien Ndereyimana, Chef de la colline Sanzu

où s'observe beaucoup de cas de vol, demande à la population de travailler en synergie pour lutter contre ces cas de vol et invite ceux qui engagent des

veilleurs de chercher ceux qui ont des connaissances dans ce métier.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

II. 1. DROITS A LA VIE

II. 1. 1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée par des militaires en commune Itaba province Gitega

Le 17 janvier 2025, vers 17h, sur la colline Kibogoye, à Itaba, province de Gitega, un élève de 22 ans, Niyomukiza Japhet, a été tué par des militaires. Selon des témoins, l'incident s'est produit lorsque Japhet, qui circulait à vélo, a heurté un camion militaire garé au bord de la route. Les militaires l'ont alors battu et, lorsqu'il a crié, ils l'ont poignardé au cœur avec une baïonnette. Les témoins ont alerté l'OPJ du commissariat communal de Itaba, qui est arrivé sur place pour constater les faits. Cependant, les militaires ont intimidé l'OPJ, lui ordonnant de ne rien écrire et de faire demi-tour.

La victime a été transportée au Centre de Santé Kidonzi, puis à l'hôpital Kibuye, où elle est décédée le 18 janvier 2025. Les témoins demandent aux autorités administratives et militaires de prendre des mesures pour identifier, arrêter et punir les militaires responsables de ce crime.

Cinq personnes fusillées et plusieurs blessées à moins d'une semaine par des militaires en province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 janvier 2024 indique que des trafiquants de carburant affirment que cinq personnes des collines Nyamitanga et Kaburantwa ont été tués et huit autres blessées par des militaires de la position Nyamitanga en commune Buganda, province Cibitoke en l'espace d'une semaine du 13 au 19 janvier 2025. Les riverains de la Rusizi vivent dans la peur face à

cette escalade de violence. Face à cette situation, le Gouverneur a lancé un avertissement aux spéculateurs, sans toutefois apporter de solutions concrètes pour garantir la sécurité des populations. Selon des sources à Nyamitanga, au moins 5 personnes ont été tuées et 8 autres blessées par des tirs de militaires dans les collines de Nyamitanga et Kaburantwa de la commune Buganda, province Cibitoke. D'après une source administrative, sous couvert d'anonymat, 3 personnes ont été tuées à Nyamitanga et 2 autres à Kaburantwa. Les victimes étaient impliquées dans le trafic de carburant transfrontalier, transportant de grandes quantités d'essence et de mazout depuis la rive opposée de la Rusizi pour les revendre au Burundi. Face à l'intensité des tirs, de nombreux commerçants ont dû abandonner leurs cargaisons en pleine rivière pour sauver leur vie. Ces événements témoignent d'une véritable chasse à l'homme visant les trafiquants, poussant la majorité d'entre eux à fuir la région. Le harcèlement intensifié des commerçants par les forces de l'ordre, couplé à des problèmes de distribution liés aux tensions frontalières, a provoqué une pénurie sans précédent de carburant. Cette situation a entraîné une flambée des prix, le litre et demi d'essence atteignant désormais les 55 000 FBu. Plus de 50 trafiquants ont été arrêtés en une semaine puis incarcérés au cachot provincial. Le secteur des transports est paralysé et les prix des tickets de déplacement ont passé du simple au triple. Tel est le cas du transport Rugombo-Bujumbura où le ticket de transport est passé de 10 000 fbu à 40 000 fbu. Interrogé sur cette situation, le gouverneur de Cibitoke a réaffirmé sa détermination à mettre fin à cette fraude, qu'il attribue en partie à la complicité

de certains de ses subordonnés. Il a assuré que ces derniers feraient l'objet de sanctions conformément à la loi. Concernant les récents meurtres de trafiquants de carburant, le Gouverneur nié toute impli-

cation des forces de l'ordre. Il a réitéré son engagement à protéger l'économie nationale, en collaboration avec les forces de défense et de sécurité, tout en luttant contre la fraude.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II. 2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 13 janvier 2025, une petite fille de 5 ans, E.H.I., a été victime d'un viol commis par Asmani Nsengiyumva, un jeune homme de 26 ans, dans la ville de Rumonge. Selon les parents de la victime, Nsengiyumva avait été embauché comme peintre dans une boutique appartenant à la famille de l'enfant en janvier 2024.

Le jour du viol, l'enfant rentrait de l'école maternelle lorsque Nsengiyumva l'a emmenée dans la boutique pour commettre son crime. Les parents de la victime ont alerté la police, et Nsengiyumva a été arrêté le lendemain et incarcéré au commissariat de police de Rumonge.

Le 17 janvier 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Rumonge a condamné Nsengiyumva à 20 ans de prison ferme pour viol sur mineur. Lors de l'audience, Nsengiyumva n'a pas nié les faits et a affirmé que'un sorcier lui avait conseillé de commettre ce crime pour acquérir richesse et pouvoir.

II.2.2 DES PERSONNES TORTUREES

Deux homme torturés en commune et province Bururi

En date du 17 janvier 2025, au quartier Rumonyi du chef-lieu de la province Bururi, Fidèle Kurunziza âgé de 58ans membre du parti UPRONA et Jean Claude Nduwayezu agé de 49ans ont été battus et malmenés par deux Jeunes Imbonerakure Bertrand Nkurunziza et Buringo dans ce quartier près du bar appelés Chez Gisoda sur la route Nationale numéro 16 Bururi Rumonge sous les ordres d'un enseignant du Lycée communal Bururi Jules Singayimana représentants du parti CNDD-FDD dans ce même quartier. Selon des clients qui prenaient un verre dans ce bistro, Claude Nduwayezu était accusé par ces Imbonerakure d'avoir aidé Fidèle à pouvoir cacher l'argent des produits BRARUDI vendu. Ils ont été emprisonnés par le commissaire provincial adjoint Dismas Mazuru lieutenant-colonel et détenu au

Nsengiyumva a été transféré à la prison centrale de Murembwe après le verdict. Cette affaire soulève des préoccupations concernant la sécurité des enfants et la lutte contre les violences sexuelles au Burundi.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2025, indique qu'en date du 11 janvier 2025, vers 20 heures, sur la sous colline Kivubo, colline Nyagasaka, commune et province Rumonge B. R., âgée de 16 ans vendeuse de boutique a été violée par un homme non identifié. Ce dernier l'avait trouvée dans sa boutique quand il s'était présenté comme un client et en l'intimidant à l'aide d'un couteau lui disant qu'il allait la tuer si elle osait crier. Après le viol, le présumé auteur est parti et elle a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'ont conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique. Elle était hébergée au centre jusqu'à ce 16 janvier 2025. Les autorités à la base ont tenté de chercher ce malfaiteur mais en vain.

cachot du commissariat provincial de la police à Bururi où ils ont été libérés le lendemain.

Un membre du CNL torturé en commune et province Kayanza.

En date du 15 janvier 2025, vers 14h, sur la colline Kavumu, zone Murima, commune et province kayanza, Bigirimana Lazard âgé de 42 ans, membre du parti CNL a été battu par les Imbonerakure soutenu par Godefroid Niyonizeye administrateur de la commune Kayanza. Selon des témoins oculaires, le motif est que le parti CNDD-FDD n'a pas eu beaucoup de participant lors de la campagne de sensibilisation dans toute la zone de Murima. Ces Imbonerakure ont dit à l'administrateur que la victime fait le recrutement de membres et qu'il est la cause de l'absence des membres du parti CNDD-FDD dans la réunion. Selon les mêmes témoins oculaires,

l'administrateur a ordonné aux Imbonerakure par téléphone, d'aller fouiller dans la maison de Lazare et de l'arrêter. Les Imbonerakure ont pris Lazare et l'ont battu à l'aide des fers à béton tout le corps. L'administrateur Godefroid Niyonizewe a ordonné à ces Imbonerakure d'amener la victime au CDS Muri-

ma et de le laisser là-bas. Au CDS Murima, on lui a donné des antidouleurs et le soir elle est rentrée à la maison mais la situation ne s'améliore pas d'où la famille l'a conduit à l'hôpital de Kayanza où il reçoit des soins. Les malfaiteurs n'ont pas été inquiétés.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. DES ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Deux personnes enlevées en commune Mukaza, Bujumbura mairie

En date du 17 janvier 2025, à l'athénée primaire, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Liévin Irakoze et Boniface Niyonkuru, tous les deux agents de Lumicash, ont été enlevés par des gens en tenue policière. Selon les témoignages recueillis, une camionnette double cabine sans plaque d'immatriculation, s'est arrêtée à proximité des deux hommes et des individus en tenus policières à bord de ce dernier sont descendus puis faisant monter de

force les deux agents Lumicash. Une enquête a été ouverte par la police judiciaire pour retrouver les

II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Deux membres du parti CDP arrêtés en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 janvier 2025, sur la colline et commune Mabanda, province Makamba, Fabien Nijimbere et Antoine Mbabare, tous membres du parti CDP chargés de la mobilisation ont été arrêtés à leur domicile par des policiers du commissariat de la commune de Mabanda. Selon des témoins oculaires,

victimes et identifier les auteurs de cet enlèvement.

Une personne enlevée en commune Ntahangwa, Bujumbura mairie

En du 2 janvier 2025, au quartier Mumaramvya, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, Ndayizewe Protais, veilleur de nuit de la quincaillerie située dans le quartier Asiatique appartenant au nommé David Uwimana résidant dans le quartier Maramvya, commune Ntahangwa, Bujumbura-mairie a été enlevé par des agents du SNR à bord d'un double cabine branche sans numero d'immatriculation. Selon un témoin oculaire, la victime a été appréhendée chez lui par des individus armés, en tenu civil à bord d'un véhicule de type pick-up. Malgré les recherches effectuées dans les différents

ils sont accusés de tenir une réunion illégale en date du 13 janvier 2025 malgré l'autorisation communale de l'administrateur de Mabanda Jean Belly Hatungimana. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de mabanda pour y passer quelques jours avant d'être transférés au cachot du parquet de Makamba en date du 16 janvier 2025 où ils sont toujours détenus.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. 1. DROIT A LA SANTE

Manque de médecins soignants en province Rumonge

Le secteur de la santé au Burundi est confronté à un déficit critique de médecins, ce qui affecte la capacité des hôpitaux à prendre en charge les patients. Selon le médecin provincial de la province sanitaire de Rumonge, Dr Ferdinand Girukwishaka, les hôpitaux de Rumonge et Bugarama éprouvent des difficultés à soigner les malades en raison du manque

de médecins.

Les chiffres sont alarmants : l'hôpital communal de Buyengero ne dispose que de 2 médecins, celui de l'hôpital Amahoro de Birimba en compte 4, et l'hôpital de Magara au district sanitaire de Bugarama n'en compte que 4 également. Cette pénurie de médecins est d'autant plus préoccupante que les effectifs des personnes à soigner ne cessent d'augmenter.

Le gouverneur Léonard Niyonsaba a souligné l'importance d'améliorer les conditions de vie et de travail des médecins existants afin de les maintenir en poste avant de demander le recrutement de nouveaux médecins. En effet, les mauvaises conditions de vie et de travail sont considérées comme l'une des principales raisons du départ des médecins.

Cette situation est particulièrement inquiétante dans un contexte où le Burundi est déjà confronté à des défis importants en matière de santé, notamment la lutte contre les épidémies et les maladies chroniques. Il est donc essentiel que les autorités prennent des mesures urgentes pour résoudre ce problème et garantir l'accès à des soins de santé de qualité pour la population.

III. 2. DROIT À L'ÉDUCATION

Désertion des enseignants en province Kirundo

En date du 3 janvier 2024, le directeur provincial de l'éducation à KIRUNDO a tenu une réunion rassemblant les directeurs communaux de l'éducation et les inspecteurs communaux. Selon des témoins sur place, l'un des points à l'ordre du jour était d'analyser la désertion des enseignants dont au cours de l'année civile passée à la DPE Kirundo, 32 enseignants ont abandonné l'emploi d'enseignant. Le DPE dit qu'on l'a donné 41 enseignants avec 28

enseignants près à passionne dans l'exercice 2024-2025. Mukaporona Léocadie a demandé à tous les DCE de faire beaucoup de réunions de moralisation en s'appuyant beaucoup sur les enseignants appartenant au système du parti au pouvoir. Ceux qui étaient dans la réunion ont soulevé une question très pertinente dont leurs salaires ont chuté pour certains employés du secteur enseignant avec la nouvelle politique salariale. Le DPE kirundo s'est prononcé qu'elle n'est pas à la hauteur de cette question qu'elle a donné le rapport au ministère en charge.

IV. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent :

- ⇒ Au Gouvernement de Gitega de mettre fin à l'impunité en traduisant devant la Justice et tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations des droits humains;
- ⇒ Au même gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité;
- ⇒ Au gouvernement de restaurer un climat politique apaisé pour permettre la tenue d'élections libres et transparentes;
- ⇒ Le gouvernement devrait prendre des mesures pour lutter contre la présence des groupes rebelles tels que les FLN et les FDLR sur son territoire et cesser d'envoyer les militaires burundais combattre au cote de la République démocratique du Congo ou éviter de s'ingérer dans les conflits d'autres pays;
- ⇒ Le gouvernement de Gitega d'améliorer la coopération avec les pays voisins, notamment le Rwanda, pour lutter contre les menaces transfrontalières et renforcer la sécurité régionale.